



## 18/ Lecture et Graduel

**J**ungmann écrit : « La lecture de la Sainte Ecriture représente l'objet propre de l'avant-messe, comme le sacrement du corps et du sang du Christ forme le noyau du Saint-Sacrifice : ce sont les deux dons précieux dont l'Eglise a la garde pour le salut du genre humain » (1).

### De la liturgie synagogale à la liturgie chrétienne primitive.

Le rituel des lectures est un legs de la liturgie synagogale. C'est, en effet, dans le cadre de la synagogue que les apôtres et même les chrétiens de la communauté primitive ont reçu leur formation religieuse. On y méditait successivement la Torah et les écrits des prophètes. La première qui, aux yeux des Juifs, avait plus d'importance que les seconds était étudiée tout au long des réunions de l'année selon le procédé de la *lectio continua* c'est-à-dire que le texte était lu et appris de bout en bout quitte à le reprendre à son début quand on parvenait à son terme. Le rituel, pour les passages prophétiques, était plus libre : confiés à plusieurs lecteurs qui opéraient d'eux-mêmes le choix du texte ayant leur préférence, les écrits prophétiques faisaient ensuite l'objet d'une homélie. La réunion s'achevait par la bénédiction d'un prêtre s'il s'en trouvait un dans l'assistance sinon par une prière collective.

Saint Luc relate que Jésus lui-même, au début de sa vie publique, entra dans la synagogue de Nazareth, le jour du sabbat, et se leva pour faire la lecture du livre d'Isaïe puis l'homélie (Lc 4, 16-21). De même, dans les Actes des Apôtres, on voit les chefs de la synagogue d'Antioche proposer à Paul et ses compagnons, après la lecture des écrits des prophètes, de dire quelques mots d'exhortation (Ac 13, 15).

C'est très exactement, au début de l'ère chrétienne, le schéma liturgique que saint Justin († 165) nous livre de l'avant-messe. A ceci près que les écrits apostoliques ont désormais leur place parmi les autres lectures : « *Le jour qu'on appelle jour du soleil (le dimanche) a lieu le rassemblement en un même endroit de tous ceux qui habitent la ville ou la campagne. On lit les mémoires des Apôtres et les écrits des prophètes autant que le temps le permet. Quand le lecteur a fini, celui qui "préside" (proestos en grec) prend la parole pour inciter et exhorter à l'imitation de ces belles choses.* »

A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la compilation des Constitutions Apostoliques confirme la lecture, au cours de l'avant-messe, des écrits vétérotestamentaires mais avec cette précision : « *Après les lectures, proclamées deux par deux, un autre (donc un chantre) psalmodiera les hymnes de David et le peuple répondra en psalmodiant les refrains. Ensuite on lira nos actes et les épîtres que*

*Paul notre collaborateur a envoyées aux Eglises sous la motion du Saint-Esprit* » (Livre II 57, 6-7).

En d'autres termes, la communauté chrétienne du IV<sup>e</sup> siècle s'est forgée un lectionnaire comportant, pour chaque assemblée, une pluralité de lectures tirées des deux Testaments, les textes étant séparés par l'intervention de psalmodie à laquelle le peuple fidèle participe activement. En fait, cette situation n'est pas nouvelle : bien que saint Justin ne la mentionne pas, Jungmann écrit (1) que, dès le II<sup>e</sup> siècle, Tertullien laisse entrevoir l'existence de cette psalmodie après les lectures.

### L'évolution jusqu'au statut actuel.

Cette situation est décidément très proche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle va s'en rapprocher davantage encore du fait de deux paramètres évolutifs complémentaires. En premier lieu le développement temporal-sanctoral oblige à une redistribution circonstanciée des lectures et la *lectio continua* tombe en désuétude. Le progrès de la théologie selon laquelle le dimanche est le reflet de la fête de Pâques remet en cause, en Orient comme en Occident, l'usage des lectures vétérotestamentaires : la chrétienté privilégie la Nouvelle Alliance. Dès le VII<sup>e</sup> siècle, la liturgie byzantine ne connaît plus que l'épître apostolique et l'évangile. Dans les chrétientés copte et éthiopienne, les quatre lectures appartiennent désormais au Nouveau Testament. La position romaine est plus nuancée : elle rejoint pour les dimanches celle des Byzantins mais conserve des lectures vétérotestamentaires à certaines fêtes des temps pénitentiels dans la mesure où elles servent l'intelligence des textes du Nouveau Testament. Les effets de cette évolution se sont combinés avec les nouvelles conceptions qui gouvernent un chant plus élaboré. La psalmodie responsable dont les fidèles chantaient le refrain a fait place au « graduel » réservé à un sous-diacre soliste qui chante à partir du premier degré de l'ambon (*gradus*) et à la suite du sous-diacre lecteur. L'*ordo romanus I* (canons 54 à 57) décrit ainsi le rituel : les céroféraires déplacent leur cierge du *pavimentum* où ils l'avaient déposé pour le transporter *per mediam ecclesiam*, tous ces luminaires étant rangés et disposés sur une seule ligne. Les diacres relèvent leur vêtement sacré jusqu'aux épaules et entourent le pontife. Les sous-diacres font de même, accèdent à l'autel et se tiennent de part et d'autre de celui-ci. Le pontife fait signe aux évêques et prêtres présents de s'asseoir. A Cluny, à Cîteaux et chez les Chartreux, le lecteur accomplit sa fonction, tourné vers l'autel. Puis ce sera le chant du graduel avec lequel l'alléluia n'a aucun lien.

(à suivre) ●

(1) Jungmann, *Missarum sollemnia II*, pp. 153 et s., éd. Aubier, 1957.